Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Université Batna 2

Faculté de médecine de Batna Département de médecine

Module UMC: 6ème année médecine

# LES URGENCES À CARACTÈRES MÉDICO-LÉGALES



Dr ABA

## **INTRODUCTION**

L'acte médical en urgence, s'inscrit de manière générale dans le contexte global de tout acte médical, mais il possède des caractéristiques particulières lorsqu'il est à caractère médico-légal

Les urgences à caractère médico-légal sont des actes médicaux auxquels l'autorité judiciaire fait procéder par tout médecin.

Dans les actes médico-légaux, on relève deux critères:

Le critère médicale.

Le critère légale.

Un acte médical + une réquisition = un acte médico-légal.

Ces actes ne pouvant être différés

sont effectués sur réquisition de l'autorité judiciaire. Cette réquisition s'adresse à tout médecin quelque soit sa spécialité ou son mode d'exercice. Le médecin devient alors auxiliaire de la justice dans le cadre de la mission qui est précisée sur la réquisition

#### ♥ Pour le critère médicale:

C'est des actes médicaux qui s'intéressent au corps humain, effectués par des médecins et conformes aux connaissances scientifiques acquises et actuelles

#### **♥** Pour le critère légale:

C'est des actes autorisées et prescrit par la loi qui permettent d'accéder à des droits juridiques ou sociaux.

Ils peuvent être:

Effectués d'office par une propre initiative du médecin.

Ordonnés par une autorité « réquisition » ou « jugement ».

# La réquisition

La réquisition médicale est l'injonction faite à un médecin pour effectuer un acte médico-légal urgent.

Le médecin devient « auxiliaire de la justice ».

La réquisition est une injonction des autorités (judiciaires ou admenistratives)

La réquisition peut être écrite ou verbale. En général, elle est écrite.

Le formulaire de la réquisition doit préciser:

L'autorité requérante.

L'article de loi en vertu duquel elle agit.

La personne physique ou moral désignée.

La mission précise demandée.

Lorsque la réquisition est verbale, le médecin ne doit délivrer aucun rapport.

Le médecin est tenu de répondre à la réquisition.

de toute façon le médecin doit déférer à la réquisition qui lui a été adressée et exposer à l'autorité requérante les raisons pour lesquelles il se récuse

Enfin le médecin doit se récuser lorsqu'il estime que les questions qui lui sont posées sont étrangères a la technique proprement médicale

#### Dans qu'elle cas l'autorité peut elle adresser une réquisition a un médecin?

Lorsqu'elle a besoin des compétences d'un technicien pour se procurer des renseignements susceptibles de faciliter l'exercice de l'action publique ou de la répression d'une infraction (crime, délit) les cas les plus habituels sont donc les cas de violence et mort suspecte

## Conduite à tenir du médecin requis

Doit répondre à la mission de la réquisition.

- •Se présenter à la personne examinée et lui expliquer la mission.
- •L'examen doit être confidentiel (pas de policier dans le cabinet d'examen)
- •En cas de refus d'examen, il doit être écrit, et ce refus doit être respecté.
- •Le certificat établi doit préciser :

L'identité du médecin,

Les références de la réquisition et la mission,

Les doléances de la personne examinée sans interprétation.

Répondre aux questions énoncées dans la mission qui peuvent être très variées

La date de l'examen et la signature manuscrite du certificat.

•Le certificat doit être remis à l'autorité requérante

## Les variétés des actes médico-légaux

Les urgences à caractère médico-légal sont nombreuses, il peut s'agir de pratiquer une alcoolémie, d'examiner une victime de violence ou de violence sexuelle, d'un examen de cadavre et de rédaction d'un certificat de constat de décès....

## **♥ 1/ Prélèvement de sang pour le dosage de l'alcoolémie :**

Ce prélèvement Se fait sur réquisition judiciaire, le plus souvent suite à un accident de la circulation.

Prélever 20 cc de sang d'une veine périphérique après désinfection avec un antiseptique non alcoolisé, pour mettre 10 cc dans chacun des deux flacons. Ces flacons seront scellés et étiquetés.

Il faut Savoir que le seuil légal est de 0.10 g/l de sang.

S'il y a refus de se faire prélever, il faut le mentionner par écrit et le respecter.

#### ♥ 2 /Examen d'une victime de violence :

Les violences volontaires et involontaires sont punies par la législation pénale en fonction des conséquences de l'acte commis (la durée de l'ITT)

L'examen peut se faire avec ou sans réquisition, le médecin doit établir un constat descriptif des différentes lésions constatées avec une évaluation objective de la durée d'incapacité qui en résulte.

Dans un certificat descriptif qui est adressé à des non médecins, le médecin doit utiliser un langage simple sans abréviations et sans l'utilisation de termes techniques.

Le certificat doit être remis en main propre de l'intéressé, au tuteur légal pour les mineurs ou à l'autorité requérante s'il est établi sur réquisition

#### **♥** 3/Examen d'une victime de violence sexuelle :

L'examen se fait sur réquisition.

La victime peut être de sexe masculin ou féminin, mineur ou majeur, mariée ou célibataire.

L'examen médical essaye de mettre en évidence les lésions de violence prouvant l'absence de consentement de la victime, et les éléments formels témoignant d'une pénétration sexuelle.

Il est conseillé au médecin de se faire assister dans son examen par un aide pour éviter les accusations calomnieuse.

A la fin de l'examen le médecin va établir un rapport décrivant les différentes lésions constatées et apportant les réponses aux différentes questions posées par l'autorité requérante, sans aucune qualification juridiciaire.

Toute victime d'une violence sexuelle a besoin d'une prise en charge psychologique.

## **♥** 4/Le diagnostic de la mort et le constat de décès:

Cet acte médical est très important car il permet:

Le prélèvement d'organes sur le cadavre.

L'inhumation du défunt en l'absence d'obstacle médico-légal.

L'ouverture d'une enquête en présence d'obstacle médico-légal.

Le prélèvement de tissus et d'organes sur des personnes décédées ne peut se faire qu'après constatation médicale et légale du décès, selon des critères scientifiques définis par le ministre chargé de la santé.

Dans ce cas, le prélèvement peut se faire avec le consentement écrit de la personne de son vivant, ou de l'un des membres adultes de la famille, dans l'ordre de priorité suivant : père, mère, conjoint, enfant, frère ou sœur.

En Algérie le constat de décès du coma dépassé dans le but de prélèvement pour don d'organe, doit se faire par deux médecins faisant partie du comité de transplantation d'organe de l'hôpital, assistés d'un médecin légiste.

Les médecins qui constatent le décès ne doivent pas faire partie de l'équipe qui va procéder à la greffe des organes prélevés.

L'identité du donneur et du receveur ne doit jamais être révéler.

## Cet examen se fait en cinq temps :

Interrogatoire

Le désherbage et examen des vêtements

Notez les différents signes d'identification : le sexe, la race, la corpulence, la taille, les cheveux, la denture, les signes particuliers (les cicatrices, les tatouages, les malformations, les déformations...)

Notez les phénomènes cadavériques (déshydratation, refroidissement, lividités et rigidités) qui permettent de déterminer la date et l'heure du décès et témoignent d'éventuelle manipulation.

Rechercher les lésions traumatiques externes en insistant sur les zones médico-légales (l'ensemble des orifices, derrière les oreilles, l'angle interne des yeux, la région cervicale, sous les seins et les régions axillaires.

Le médecin établira un certificat de décès, il affirmera la réalité de la mort, sa constance et sa nature.

## ▼ 5/la levés de corps et autopsie médico- légale

Devant la découverte d'un cadavre, le médecin peut être requis pour procéder à la levée de corps. Il se fait sur réquisition, et consiste en un examen du cadavre sur les lieux de la découverte du corps.

Le médecin va commencer par l'inspection des lieux et de la position du cadavre et l'état des vêtements, Il doit repérer toute les taches suspectes pour les prélever avant toute manipulation, en suite il procèdera à l'examen externe du corps proprement dit.

Devant un obstacle médico-légale le médecin peut être requis pour procéder à l'autopsie médico-légale.

l'autopsie médico-légale est à différencier de l'autopsie scientifique.

### **♥** 6/La prise en charge des enfants victimes de sévices:

Le sujet mineur est particulièrement protéger par la loi.

Par sa fonction, le médecin peut être la première personne étrangère qui rentre en contact avec les enfants victimes de maltraitances.

Devant un contexte et des signes cliniques et paracliniques évocateurs: le médecin est tenu de dénoncer les cas de maltraitance envers les enfants.

## ♥ 7/Examen médico-légal d'un gardé à vue :

Il se fait sur réquisition d'une autorité judiciaire

Cet examen médico-légal vise à réponde à la question suivante : l'état de santé de la personne est-il compatible avec la garde à vue peut s'agir de solliciter une information immédiate sur l'existence d'une pathologie chronique nécessitant un traitement au long cours qui ne peut être interrompu durant cette garde à vue, ou d'examiner un toxicomane pour pallier à un éventuel état de manque ou pour prodiguer un traitement adapté à la poursuite de la garde à vue.

Parfois la visite médicale peut se dérouler dans les locaux de la police pour un examen de comportement du sujet.le sujet peut refuser

#### **♥** 8/L'expertise médico-légale:

En plus de la sanction des auteurs des violences, la loi prévoit une indemnisation pour les victimes.

Cette indemnisation intervient après une expertise médico-légale.

L'expertise est demandé par jugement ou par la sécurité sociale.

Lors d'une expertise dans le cadre du dommage corporel, le médecin doit évaluer l'incapacité partielle permanente (IPP) et toutes les préjudices post-traumatique.

Les juges et les sociétés d'assurance sont orientés dans leurs décisions par les conclusions de l'expertise.

L'article 124 du code civil Algérien stipule que: « tout acte quelconque de la personne qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ».

- ♥ 9/les prélèvements sur les suspects d'êtres auteurs des crimes
- ♥ 10/examen médico-légal d'un détenu victime de violences